

cette année, car le plus tôt elle sera réglée, le mieux ce sera pour le Canada. Le commerce et les finances du pays s'en trouveront bien. Le Dominion sera respecté à l'intérieur et à l'extérieur, et le plus tôt il sera reconnu chez nous et à l'étranger par un symbole convenable, le mieux ce sera pour la publicité et la prospérité de la nation canadienne, tant dans nos murs qu'à l'extérieur. Voilà en quelques mots, ce qui s'est exactement passé au Parlement depuis dix ans, et c'est ce que ne devront pas oublier les historiens futurs.

Encore une fois, je vous le demande, que s'est-il produit depuis 1867 au sujet d'un drapeau national? La Confédération date depuis soixante-onze ans environ, et quel est l'historique dans ce Dominion de la lutte, si nous pouvons dire, en faveur d'un symbole national remarquable. Nous pouvons prétendre que la campagne en faveur du drapeau national a commencé en 1870, car c'est le 16 juillet 1870 que l'usage de l'étendard bleu fut autorisé par le secrétaire d'Etat. On peut dire que ce fut l'origine de la lutte en ce pays pour un symbole national reconnu de tous. L'étendard bleu, je le répète, fut sanctionné le 16 juillet 1870, et il devait être arboré par les vaisseaux de l'Etat autres que les navires de guerre. Après que l'étendard bleu eut été adopté en 1870, ce qui n'a guère semblé nous nuire au point de vue national, monsieur l'Orateur, le peuple canadien, naturellement, en a conclu que le moment était venu d'avoir un emblème national sur terre, et qu'a-t-il fait? Il a fait de son mieux. Les Canadiens sont très pratiques, et ils ont fait ce qu'on pouvait attendre d'eux. Ils ont arboré le pavillon rouge, et ils s'en sont servi durant des années sur les édifices publics, partout dans le Canada tel qu'il était alors, jusqu'en 1904. Ainsi, de 1870 à 1904, nous avons arboré l'étendard rouge portant le vieil écusson dans le battant. Nous avons employé cet étendard rouge durant environ trente-cinq ans sur nos édifices publics comme emblème national distinct.

Puis, qu'est-il arrivé en 1904? L'impérialisme a fait sentir sa pression et la soumission s'en mêla, avec le résultat que, comme on ne se trouvait pas à avoir la pavillon rouge dans cet édifice et qu'il n'y en avait plus, un fonctionnaire de l'Etat dit au ministre des Travaux publics d'alors, l'honorable M. Sutherland, je crois, que le véritable drapeau à arborer était l'Union Jack. C'est ainsi que le ministre se laissa prendre. L'étendard rouge fut donc remplacé par l'Union Jack, drapeau qui flotte sur tous les édifices fédéraux d'un océan à l'autre depuis 1904. Telle est l'histoire, au point de vue national, du drapeau rouge, comme drapeau sur terre, de 1871 à 1938.

Quelle est la situation au sujet d'un drapeau national au Canada à l'heure actuelle? Le drapeau rouge, que l'on a hissé jusqu'en 1904, et qui flotte encore, n'est pas officiellement reconnu comme drapeau distinct à l'intérieur du pays, mais, monsieur l'Orateur, les étrangers le reconnaissent comme notre étendard officiel. Il est reconnu comme drapeau canadien sur les édifices de nos légations à Washington, Paris, Tokio et Londres. On le reconnaît à l'étranger, mais non pas chez nous. Par suite de cet enchaînement de circonstances, il existe une certaine confusion touchant notre emblème national qui, pour dire le moins, ne mérite guère les applaudissements des Canadiens, et, plus tôt nous apporterons remède à cette situation, mieux ce sera pour tous les intéressés. En effet, la possession d'un emblème national constituera un puissant facteur pour l'édification d'une nouvelle nationalité de l'Atlantique au Pacifique pour l'unification de notre population sous les plis d'un drapeau qui tiendra compte du développement du Canada par le passé et des aspirations des Canadiens pour l'avenir.

Voilà l'historique de l'étendard rouge sur terre. Quel est donc son historique sur mer? L'étendard rouge est tout naturellement un pavillon maritime et, cependant, des milliers de Canadiens s'en servent aujourd'hui sur terre à titre de drapeau national, parce qu'ils n'en ont pas d'autre. Ils l'utilisent en même temps que l'Union Jack et c'est juste. Depuis la Confédération jusqu'à 1892, le Canada n'avait pas de pavillon maritime; en 1892, cependant, l'Amirauté britannique publia une ordonnance portant, qu'à l'avenir, l'étendard rouge qui fait flotter au vent l'ancienne Cotte d'armes du Canada serait le pavillon commercial ou le pavillon flottant aux mâts des navires de notre marine marchande en haute mer; à l'heure qu'il est, c'est ce pavillon qu'arborent tous les navires enregistrés au Canada. Sur les routes maritimes, l'étendard rouge constitue donc notre pavillon commercial, on ne peut l'employer officiellement sur terre et sur mer. Sur terre, nous arborons la même enseigne tout simplement parce que nous n'avons pas de drapeau national distinct. Or, je suis d'avis, monsieur l'Orateur, que c'est là une situation assez particulière pour un pays autonome comme le Canada. Je sou mets de plus que, plus tôt nous remédierons à cet état de choses, mieux ce sera pour tous les intéressés.

Et maintenant quels sont les arguments invoqués par les adversaires de l'adoption d'un drapeau national pour le Canada, d'un emblème national distinctif? L'un des principaux arguments, et nous le connaissons bien, c'est que la réalisation d'un pareil projet va pous-